



DEUXIÈME RECOMMANDATION

MODERNISER ET ÉLARGIR LES MESURES DE SOUTIEN POUR LES TRAVAILLEURS À BAS SALAIRE ET SANS-EMPLOI

De février à avril 2020, plus de 5,5 millions de travailleurs canadiens ont été directement touchés par les fermetures d'entreprises en raison de la pandémie de COVID-19 partout au pays.⁶³ Presque du jour au lendemain, le marché du travail au Canada a été profondément bouleversé.

Les répercussions économiques de la pandémie se feront probablement sentir pendant des années. Bien que de nombreuses personnes ont pu revenir à leur emploi précédent, des millions d'entre elles ont été forcées de se tourner vers de nouveaux emplois moins stables ou n'ont pas encore réintégré le marché du travail.

Ces problèmes ont été exacerbés par le régime d'assurance-emploi (AE) désuet, dont seulement 39 pour cent des chômeurs bénéficiaient au cours de l'exercice financier 2018-2019, comparativement à plus de 80 pour cent au début des années 1990.⁶⁴ Ce changement de couverture souligne la nature évolutive du travail dans le monde d'aujourd'hui.

Le gouvernement fédéral a déjà annoncé qu'il prévoyait examiner le régime d'AE du Canada dans les années à venir.⁶⁵ Cet examen accueilli favorablement est attendu depuis longtemps, mais on craint qu'une refonte complète de l'AE prenne beaucoup trop de temps à concevoir et à mettre en œuvre alors que des mesures immédiates sont nécessaires.

Depuis des années, nos données indiquent que les personnes qui cessent de faire partie de la population active (c.-à-d. la population qui occupe actuellement un emploi ou qui reçoit de l'assurance-emploi et cherche du travail) sont beaucoup moins susceptibles de demander de l'aide d'une banque alimentaire que celles qui doivent se tourner vers l'aide sociale ou les prestations d'invalidité.

Pour bon nombre d'entre eux, le chemin vers une banque alimentaire commence par la perte d'emploi, puis par une année ou moins de prestations d'assurance-emploi (selon l'admissibilité), puis par un recours à ce qu'il reste de l'épargne, des systèmes de soutien informels et des ressources de dernier recours pendant des semaines jusqu'à ce qu'ils doivent se tourner vers l'aide sociale – qui ne suffit pas pour se procurer des produits de première nécessité comme la nourriture.

De nombreuses banques alimentaires canadiennes craignent de ne pas pouvoir accueillir le raz-de-marée de nouveaux clients créé par la pandémie tout en maintenant leur niveau de soutien pour les besoins à long terme créés par des décennies de négligence en matière de politique sociale.

63 Statistique Canada. (2020). Enquête sur la population active, mai 2020. Le Quotidien. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200605/dq200605a-fra.htm>

64 Busby, C. et Gray, D. (10 mars 2021). A new voluntary EI program would bring more workers under safety net (irpp.org) (en anglais seulement) <https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/march-2021/a-new-voluntary-ei-program-would-bring-more-workers-under-safety-net/>

65 Gouvernement du Canada. (mars 2021). Maintien d'un accès souple aux prestations d'assurance-emploi. *Budget fédéral 2021*. <https://www.budget.gc.ca/2021/report-rapport/p1-fr.html>



Malheureusement, les données récentes de l'Enquête sur la population active révèlent qu'une vague potentielle de nouveaux clients des banques alimentaires pourrait arriver bientôt.

En mai 2021, près d'un demi-million de Canadiens qui ont perdu leur emploi en raison de la pandémie étaient en chômage complet depuis plus de six mois consécutifs.⁶⁶ Il s'agit de personnes qui peinent à réintégrer le marché du travail et qui pourraient devoir avoir recours à l'aide sociale et aux banques alimentaires dans les mois à venir, à moins qu'un meilleur système d'assurance-emploi ne soit mis en place très bientôt.

Nos recommandations

- Une prolongation importante de la durée maximale de 45 semaines des prestations de l'assurance-emploi pour que les Canadiens ne soient pas forcés d'avoir recours au régime d'aide sociale provincial, qui est gravement inadéquat et non fonctionnel, une fois leurs prestations d'assurance-emploi épuisées.
- Élargir immédiatement les dispositions sur le travail pendant une période de prestations de l'AE afin de permettre aux travailleurs de conserver une plus grande partie de leur revenu provenant d'un travail temporaire ou à temps partiel pendant qu'ils touchent l'AE, sans perdre de prestations ou sans récupération de leur revenu.
 - Les travailleurs qui ne sont pas punis pour avoir occupé un emploi temporaire ou à temps partiel pendant qu'ils bénéficient de l'AE sont plus susceptibles de réintégrer le marché du travail rapidement et d'obtenir un emploi à temps plein.⁶⁷
- Élargir de façon permanente la définition d'« emploi » admissible à l'assurance-emploi pour inclure le travail autonome et le travail précaire.
- Examiner et réduire le nombre d'« heures de travail » admissibles nécessaires (actuellement entre 420 et 700 heures de travail assurable) pour mieux refléter la nature des emplois et des situations de travail d'aujourd'hui.
- Élaborer un nouveau programme d'assurance-emploi qui vient spécifiquement en aide aux travailleurs plus âgés (45 à 65 ans) qui perdent leur emploi à un âge plus avancé et pourraient avoir besoin de programmes de formation et d'éducation adaptés à leurs besoins pour les aider à réintégrer le marché du travail moderne.
- Prolonger les prestations de maladie de l'AE au-delà de 15 semaines pour éviter que les gens aient besoin de se tourner vers les programmes provinciaux d'invalidité qui offrent de maigres mesures de soutien et dont il est très difficile de se sortir.
- Pour mieux soutenir les travailleurs à bas salaire qui occupent actuellement un emploi :
 - Élargir davantage l'Allocation canadienne pour les travailleurs afin de permettre à un plus grand nombre de travailleurs à bas salaire de conserver une plus grande part de leur salaire avant l'application des impôts.
 - Instaurer des mesures incitatives gouvernementales pour encourager les entreprises à verser des salaires suffisants à tous leurs employés.
 - Instaurer une stratégie d'embauche pour les personnes handicapées comprenant de la formation et des mesures incitatives pour encourager les entreprises à embaucher les personnes handicapées à la recherche d'un emploi (à l'heure actuelle, deux Canadiens sur cinq âgés de 25 à 65 ans avec une incapacité sont sans emploi).⁶⁸

66 Statistique Canada. (2021). *Enquête sur la population active, mai 2021*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/210604/dq210604a-fra.htm>

67 Busby, C., Lluís, S. et McCall, B. (2021). *Transitioning Back to Work: How to Improve EI Working-While-on-Claim Provisions* (en anglais seulement). Étude n° 85 de l'IRPP. Montréal : Institut de recherche en politiques publiques.

<https://irpp.org/fr/research-studies/transitioning-back-to-work-how-to-improve-ei-working-while-on-claim-provisions/>

68 Morris, S., Fawcett, G., Brisebois, L. et Hughes, J. (28 novembre 2018). *Un profil de la démographie, de l'emploi et du revenu des Canadiens ayant une incapacité âgés de 15 ans et plus, 2017*. Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-654-x/89-654-x2018002-fra.htm>